

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille douze, le 2 Juillet à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes BLATTMANN Sabine représentant M. CUGNET Gérard, LOMBARD Jeanine, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean Louis, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, ARNAUD Paul représentant Mme ISAIA Monique, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES : Mmes JAUBERT Sylvie et ISAIA Monique.

Délibération n° 2012/77

OBJET : PROGRAMME DE MAINTENANCE 2012 (P.D.M) DES SENTIERS DE RANDONNEE INSCRITS AU PDIPR – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

CONSIDERANT qu'il appartient à la CCVU de réaliser en maîtrise d'ouvrage directe les travaux d'entretien des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR, incluant les itinéraires VTT (hors pistes de descente de Pra loup et du Sauze).

CONSIDERANT que ces travaux peuvent être financés à hauteur de 50 % de la dépense HT par le Département,

VU le programme de travaux proposé par le Service Communautaire « Activités de pleine Nature » estimé à la somme de **10 000 € HT**,

Sur proposition de Monsieur Max GRANIER, Vice-Président, chargé des « Activités de pleine Nature »

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** le programme de travaux qui lui est présenté,
- **DONNE** son accord à la réalisation desdits travaux,
- **SOLLICITE** du Département des Alpes de Haute Provence l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 % du montant HT,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte tenu de la subvention sollicitée ci-dessus, pourrait s'établir comme suit :

Dépenses : **10 000 € HT** (soit 11 960 € TTC)

Recettes :

Subvention sollicitée (50 % de 10 000 € HT)...	5 000 €
Autofinancement Communauté.....	5 000 €

Total Recettes	10 000 €
-----------------------------	-----------------

- **RAPPELLE** que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget Principal 2012 de la Communauté - Section de Fonctionnement – opération 040 - art 2314 Dépenses, art 1323 Recettes

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
M. LANFRANCHI.



